

Des régularisations de charges 2023 déconcertantes

Ces fêtes de fin d'année auront un goût amer pour les locataires des cités domaniales.

La nouvelle augmentation de redevances locatives (3,26%) qui accompagne celle des dernières régularisations de charges confirmera le manque d'enthousiasme devant la perspective de faire des sacrifices quand on sait que malgré l'inflation , le point d'indice n'a toujours pas augmenté !

Le poste de dépenses qui grève les budgets est celui du combustible atteignant les 100 % à 200 % d'augmentation par rapport à 2022. Certes le prix de l'énergie a augmenté cependant il est légitime de se poser la question de la ou les raisons concrètes de cette augmentation sans précédents.

Il y a deux ans, le SNAD-CGT avait déjà regretté le manque de communication et d'explications de la part de l'Administration insistant sur les tensions générées par cette situation. Il nous semble ici nécessaire de réitérer le besoin de renforcer le Service Territorial d'un rédacteur permettant une redistribution des rôles.

Aujourd'hui, les sommes recouvrées représentent des difficultés à venir pour nombre de collègues habitant nos cités et notre syndicat est d'ors et déjà intervenu auprès de la Directrice de l'EPA Masse ainsi que la responsable de l'Agence Comptable.

Le SNAD-CGT leur demande une attention particulière et bienveillante quant aux futures demandes d'échéancier auprès de l'Agence Comptable à compter du mois de Mars.

Nous souhaitons donc connaître les tarifs appliqués et la consommation d'énergie exacte avec factures à l'appui des années 2023 et de 2022.

Ainsi qu'une explication du choix ubuesque de quitter le bouclier tarifaire en pleine crise de l'énergie.